

# PLAN INFO

Bulletin Municipal de PLAN (N°29)

Janvier 2024



Illuminations  
de fin d'année



Travaux de  
voirie



Manifestations



Formation Prévention  
et Secours Civiques

2023

Ouverture d'une seconde classe et déménagement de la cantine







### Dans ce numéro :

<i>L'école</i>	3
<i>Nature et environnement</i>	10
<i>ZAE nR</i>	18
<i>Les finances</i>	21
<i>L'urbanisme</i>	24
<i>Les manifestations</i>	25
<i>Patrimoine</i>	33
<i>Informations diverses</i>	34
<i>Etat civil</i>	39
<i>Numéros utiles</i>	40

**A** l'heure de faire le bilan sur l'année écoulée, il est encore une fois malheureux de constater que le monde reste confronté au fanatisme et à la violence. Certes, cet éditorial est destiné à parler de notre village mais comment passer sous silence la poursuite de la guerre en Ukraine, l'assassinat de Dominique BERNARD, le conflit meurtrier entre le Hamas et Israël, l'essor du populisme dans de nombreux pays (Brésil, Argentine, Hongrie...) et j'en passe !

Fort heureusement, cela est loin de nous mais dans ce monde interconnecté, les conséquences se ressentent jusque dans notre quotidien (inflation, mise en place du plan Vigipirate, dérèglement climatique...).

Cette année, chacun a ainsi pu voir une augmentation significative des prix à la consommation et malheureusement, la commune a été obligée de s'y résigner également. Un développement sera abordé dans la partie finances de ce bulletin sur les diverses taxes et services communaux qui ont évolués (foncier bâti, foncier non bâti, cantine et garderie).

Comme annoncé l'année dernière, nous avons poursuivi les travaux de réfection de la voirie communale pour un montant de près de 38 724 euros hors taxes. L'ouverture d'une deuxième classe a également donné lieu à un investissement de 11 280 euros afin de l'équiper en équipement informatique. Concernant ce dernier point, c'est avec une grande joie que nous avons accueilli cette ouverture qui traduit l'accroissement et le rajeunissement de la population au sein des communes qui composent notre RPI. Je profite aussi de ce bulletin pour saluer la clairvoyance des équipes municipales précédentes qui par la construction de cette « nouvelle » école a permis d'installer cette deuxième classe dans de bonnes conditions. Certes la cantine a dû déménager dans la mairie mais l'organisation mise en place a permis la poursuite des activités qui s'y déroulaient (yoga, Pilates, rencontres inter-âges...) ce qui était très important à nos yeux.

Bien évidemment, accueillir près de 30 enfants tous les jours à la cantine a nécessité le recrutement d'une personne supplémentaire pour fluidifier le service et assurer l'encadrement des élèves. Je profite donc de ce bulletin pour remercier Madame AMORE d'avoir accepté cette mission supplémentaire. Pour ceux qui ne la connaissent pas, vous aurez l'occasion de faire sa connaissance rapidement étant donné que c'est elle qui va s'occuper du recensement. Merci d'avance de lui réserver un bon accueil.

Merci également à l'ensemble des conseillers municipaux pour les nombreuses réunions de travail auxquelles ils ont participé durant cette année qui fut particulièrement dense en injonctions diverses (Plan Communal de Sauvegarde, mise en place du document unique, définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables...). Tout ce travail « administratif » a évité le recours à des prestataires externes qui inévitablement auraient pesé lourd sur les finances communales.

Avant de vous laisser découvrir les autres nouvelles qui ont rythmées la vie de votre village, je vous souhaite à toutes et à tous, tous mes vœux de bonheur pour cette nouvelle année et espère sincèrement qu'elle vous apportera joie et bonheur.

## Les effectifs et leur répartition

**L**e lundi 4 septembre tous les élèves du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ont retrouvé le chemin de l'école, certains pour la première fois et d'autres dans la joie de se retrouver. Une journée où les rires et les cris ont refait surface dans la cour de l'école pour le plus grand plaisir de tous.

La répartition des 79 élèves (80 en cours d'année) est la suivante :



♦ **Saint Paul d'Izeaux : 24 élèves** (11 PS, 13 MS)

♦ **La Forteresse : 21 élèves** (9 GS, 12 CP)

♦ **Plan : 34 élèves** (9 CE1, 9 CE2, 12 CM1 (+1 en cours d'année) et 4 CM2)

## Ouverture d'une quatrième classe dans le RPI

**A**fin de répondre à la hausse des effectifs de cette rentrée scolaire 2023-2024 et des projections pour la rentrée suivante (estimation de 84 élèves), une classe supplémentaire a été ouverte dans le RPI. Cette décision a été prise par les services de l'académie de Grenoble, l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription et en accord avec les trois mairies.

En considérant la typologie des bâtiments des trois communes, l'ouverture de classe n'a pu se faire que sur la commune de Plan.

Durant l'été les aménagements nécessaires ont été réalisés afin de transférer la cantine de l'école dans la salle de pause de la mairie. La salle de la cantine ainsi libérée a été réaménagée pour accueillir la seconde classe de Plan.

La création de cette classe a nécessité peu d'investissement d'un point de vue mobilier car nos trois villages ont mis en commun, l'ensemble de leur bureaux, chaises, .... seul un placard pour la cantine a du être acheté.

Grâce à l'implication des employés communaux, des enseignantes et des équipes municipales, tout était prêt pour la rentrée.



Classe nouvellement créée (classe des CE1 et CE2) en lieu et place de l'ancienne cantine.



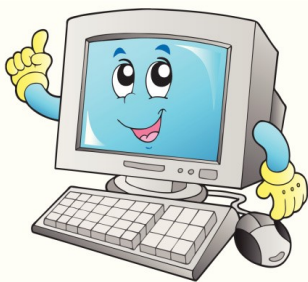
La salle de pause de la mairie est désormais transformée en cuisine

# Projet TNE (Territoire Numérique Éducatif)

## Une stratégie numérique éducative au service de la réussite de tous les élèves

Les Territoires Numériques Éducatifs (TNE) ont pour objectif :

- ◆ d'enrichir les pratiques pédagogiques
- ◆ d'améliorer les résultats des élèves
- ◆ d'assurer plus de collaborations
- ◆ de renforcer le lien école-famille
- ◆ de réduire les inégalités



Les TNE proposent un modèle d'accélération du numérique dans l'enseignement scolaire par le traitement conjoint de 4 volets : équipements, ressources numériques

éducatives, formations et accompagnement à l'e-parentalité.

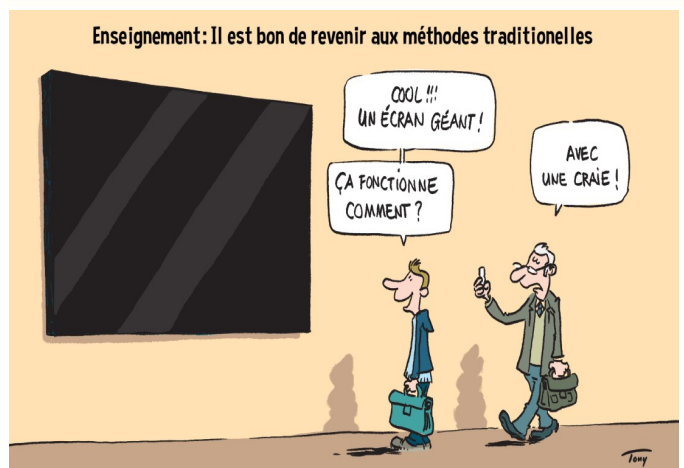
Les TNE accompagnent ainsi les collectivités pour assurer aux écoles un socle numérique de base.

Après concertation avec les 3 communes du RPI et de l'équipe enseignante, la commune a déposé une candidature pour Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) du TNE Isère, afin d'équiper la seconde classe de Plan en matériel informatique. Notre dossier est passé de façon favorable à la commission permanente du 30 Juin 2023 et donc le montant de l'investissement restant a été partagé à parts égales entre les 3 communes. .

**Équipement acheté :** 1 Vidéoprojecteur Interactif, 1 Tableau Blanc, 1 ordinateur portable pour l'enseignante, 10 ordinateurs portables pour les élèves et leur armoire de rangement, 10 casques et 1 caméra/visualiseur. Ce matériel acquis auprès d'un fournisseur informatique local pour un montant de 9 783,08€ a été subventionné à 70 % par le département. La somme restante a été divisée à part égale en 3 ce qui représente un montant de 945 € pour notre commune.

Une spécificité forte du TNE de l'Isère est le déploiement systématique d'un Environnement Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Les ENT offrent en effet un environnement sécurisé (protection des données individuelles) et un portail de services à disposition de l'ensemble de la communauté attachée à l'établissement. Un abonnement de 3 ans pour un cout de 204 € a ainsi été pris à l'ENT ONE, qu'enseignantes / élèves / parents découvriront en ce début d'année 2024.

Les TNE sont portés par le Secrétaire Général pour l'investissement et le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse dans le cadre de France 2030, et opérés par la Banque des territoires avec les collectivités partenaires, les académies, ...



**Montant de la subvention accordée par le département sur le TNE : 6 950,16 €**



## L'équipe enseignante et périscolaire

Suite à la création de la quatrième classe du RPI, des changements ont été opérés dans l'équipe encadrante pour cette année 2023-2024 :

- ◆ **Saint Paul d'Izeaux** : Enseignante Mme SIEFFERT Véronique, ATSEM Mme MARTIN Alexandra
- ◆ **La Forteresse** : Enseignante Mme GARCIA Noélie durant le congé maternité de Mme HENNO Cynthia, ATSEM Mme LEININGER Shirley et AESH Mme Qion Karine (15 h par semaine)
- ◆ **Plan** :
  - ◇ **Classe 1** : Enseignante Mme GELAS Marlène, AESH Mme MERCIER Albane (18 h par semaine et Mme FERRIGNO Naomi (en congé maternité en début d'année et remplacée par Mme Mercier 6 h par semaine)
  - ◇ **Classe 2** : Enseignante Mme BERNAL Valérie (remplacée à l'automne par Mme CADU Christine).

Mme GELAS Marlène prend également la direction de l'école de Plan.



## Cantine - Garderie

L'ouverture d'une deuxième classe à Plan a nécessité de revoir l'organisation du temps périscolaire.

Une seconde personne, Mme AMORE Marylin, est ainsi arrivée en renfort sur le temps méridien afin d'encadrer dans de bonnes conditions les repas de nos petits écoliers.



*Une adresse mail dédiée aux services garderie et cantine de Plan a été créée afin d'éviter les intermédiaires et gagner en efficacité :*

**[contact.periscolaire1@gmail.com](mailto:contact.periscolaire1@gmail.com)**

*Nous vous demandons dorénavant d'utiliser exclusivement cette adresse pour signaler tout changement.*

A compter du 22 janvier, les horaires du matin de la garderie vont être modifiés. La garderie débutera à **7 h 30** au lieu de 7 h 15.

Toutefois, sur demande, la garderie pourra accueillir vos enfants à 7 h 15, pour cela, vous devrez nous prévenir à l'aide de l'adresse email ci-dessus, au plus tard la veille avant 17 h.





## Classe de neige



En attendant la navette pour aller jusqu'aux pistes.

**L**es élèves ont pu partir découvrir le milieu montagnard et s'initier à un sport de glisse grâce à une classe transplantée. Du 6 au 10 mars 2023, à Autrans, ils ont été hébergés au Centre de vacances « Le Vertaco », géré par la F.O.L (Fédération des Œuvres Laïques) de l'Isère.



Malgré un faible enneigement, les enfants ont pu bénéficier de leurs 5 séances de ski alpin (deux heures par jour), encadrées par deux moniteurs E.S.F et ainsi obtenir soit le flocon (pour la majorité), soit la première étoile.



Cette classe a été financée en majeure partie par le SOU des Écoles, par le département qui a pris en charge les transports (trajet bus aller/retour et navettes quotidiennes du Centre aux pistes de Méaudre) et par les parents pour compléter ce budget conséquent.



Ce fut une semaine riche et intense, pleine de découvertes : randonnée pédestre et lecture de paysage avec un guide de montagne, visites des musées du centre, animation sur la faune alpine et atelier moulage d'empreintes, rallye-photos au village d'Autrans.



Tous les soirs, une veillée différente : jeux de société, chants, lecture de contes traditionnels à deux ou trois, magie, et bien-sûr la boum pour terminer !

Pas de temps mort, de la bonne humeur toute la semaine et des souvenirs... l'enseignante a été secondée par deux supers grands-parents et une maman d'élève.



Repas du soir

Les enfants ont apprécié cette semaine au grand air qui avait été préparée en aval en classe (carnet du skieur, règles de vie, Charte du comportement, travail sur la faune et la flore, lecture de cartes et notion d'échelle...). Ils ont ensuite rédigé un journal de classe de neige avec des textes, photos et illustrations puis l'ont relié afin que chacun en ait un exemplaire en souvenir.



Flocon ou 1ère étoile, chacun est reparti avec sa médaille



On dira ce qu'on voudra, mais le ski c'est exquis ! (Non, c'est les miens ;-)



## Enseignement sécurité et gestes de secours

Les élèves de Plan et ceux de La Forteresse ont suivi deux séances de secourisme de deux heures, adaptées à leur âge, en mars et avril 2023, afin d'apprendre à réagir correctement en cas d'accident.



Ces séances ont été financées par le SOU des Écoles et encadrées par une secouriste agréée de l'Association des Sauveteurs et Secouristes de la Bièvre.

Les « grands » de Plan ont appris à Protéger et Alerter, les numéros d'urgence (18-15-17-112-114), à compresser en cas de saignements abondants, à faire le bon geste lors d'un étouffement brutal et total, à différencier divers traumatismes, réagir lors de brûlures et pratiquer la mise en PLS si une personne est inconsciente mais respire.

Ces ateliers se sont déroulés en classe, sur des tapis, avec tous les enfants qui, à tour de rôle, étaient soit victimes, soit sauveteurs. Ce fut très dynamique et instructif, les élèves participant à 100 %.





## Jeux Athlétiques des Ecoles de la Bièvre

Après plusieurs années d'interruption, les élèves de Plan ont participé avec enthousiasme, en juin, à la journée sportive organisée par le département et encadrée par le club d'athlétisme de La Côte St André, les moniteurs d'Aqualib et les conseillers pédagogiques de la circonscription.



Une journée bien remplie avec des ateliers divers : cross-fit, mini golf et endurance, initiation à l'escrime, course d'orientation, saut de haies, badminton, lancé de vortex, course de vitesse...



## La fête de fin d'année

Quelques jours avant les vacances d'été, le 1er juillet, s'est déroulée la fête des écoles à La Forteresse.

La matinée a été occupée par le traditionnel spectacle des 3 écoles du RPI. Chaque classe a interprété différents chants appris tout au long de l'année.

La matinée a été clôturée par la remise des cadeaux offerts par les maires (calculatrice scientifique collègue et clé USB) et un livre des fables de La Fontaine offert par le ministère de l'Education Nationale aux 5 élèves de CM2 qui ont quitté le RPI pour poursuivre leur scolarité au collège.



Lors de la pause méridienne, organisée par le SOU des écoles, une paëlla a été partagée par près de 100 personnes.



# NATURE ET ENVIRONNEMENT

## Nettoyons la nature

### Un constat positif

Lors de cette journée, une quinzaine de personnes étaient présentes dont la moitié d'enfants. Malgré ce nombre plutôt restreint, l'enthousiasme était de mise et les principaux chemins du village ont pu être nettoyés. La bonne nouvelle de cette année a été que le nombre de déchets ramassés a considérablement diminué par rapport aux années précédentes. Néanmoins, nous avons constaté que les étangs restaient un endroit relativement « sale » malgré les poubelles (ménagères ou pour le recyclage) disposées aux bords des chemins.



*Cette année, nous vous attendons plus nombreux pour partager ce moment rempli d'écologie et de bonne humeur.*



A l'issue du ramassage des déchets, quelques crêpes bien méritées ont été dégustées avec de la confiture, du sucre et de la pâte à tartiner (**sans huile de palme, bien entendu !**).

Des jeux ont également été préparés pour initier à l'écologie et au respect de l'environnement en se cultivant sur le sujet tout en s'amusant. (cf. extrait ci-contre)

*Slogan des enfants du club écolo :*

**« Les déchets, on va les ramasser !**

**Les déchets arrêter de les jeter ! »**

**4 % de l'eau potable disponible dans le monde est utilisée pour produire nos vêtements** <https://www.linfodurable.fr/>

Combien de litre d'eau nécessite la fabrication d'un Jean ? :

- ◇ 2 litres
- ◇ 600 litres
- ◇ Entre 7 000 et 10 000 litres

(réponse page 38)



## Le tri sélectif se simplifie

Plus d'hésitation ! Depuis le 1er janvier 2024, les habitants du territoire de Bièvre Isère n'ont plus à séparer le papier des emballages en métal, en plastique ou des cartonnettes. A présent, tous ces déchets sont à déposer dans les **bacs de tri jaunes ou bleus**. Ces derniers deviendront progressivement jaunes.

Le verre (bouteilles, bocaux, canettes, flacons, ...) reste à déposer dans les bacs verts.

Cette simplification des consignes, voulue par Bièvre Isère et le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Bièvre, a pour objectif d'inciter les habitants à réduire leur volume d'ordures ménagères en les aidant à trier plus et mieux. Ce changement répond aussi à un objectif national d'harmonisation des consignes. Il est rendu possible par l'évolution des techniques dans les centres de traitement et de valorisation des déchets.

*En 2024, plus de questions à se poser ! Si mon déchet est un papier ou un emballage, je le jette dans le conteneur jaune ou bleu !*



## Mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès dans les déchèteries

Bièvre Isère Communauté gère six déchèteries dont l'accès est réservé aux professionnels et aux habitants résidant sur le territoire. La Communauté de communes a constaté une augmentation de 31 % des tonnages collectés entre 2018 et 2022. Cette forte hausse est due notamment à l'apport de déchets provenant des territoires voisins.

Dans le but de maîtriser les coûts liés à la collecte et à la valorisation des déchets tout en garantissant un service de qualité à ses habitants, Bièvre Isère Communauté a mis en place un système de contrôle d'accès aux entrées des déchèteries. Ce dispositif implique l'approbation d'un nouveau règlement.

Chaque usager dispose d'un crédit de 36 points annuels. A chaque passage en déchèterie, un décompte sera établi en fonction du véhicule utilisé :

- 1 point par véhicule léger ou quad avec ou sans remorque (soit 36 passages par an)
- 2 points par fourgonnette de moins de 2,25 tonnes (soit 18 passages par an)
- 6 points par fourgon de 2,25 à 2,75 tonnes (soit 6 passages par an)
- 9 points par petit camion de 2,75 à 3,5 tonnes ou tracteur (soit 4 passages par an).

Au delà, une facturation de 12 à 108 € sera effectuée.

L'inscription en ligne est obligatoire et peut être effectuée par les particuliers et les professionnels du territoire sur la page dédiée : <https://mes-decheteries-bievre-isere.horanet.com/web/signup>

Pour plus d'informations, les usagers peuvent téléphoner au 04 74 20 89 57 ou envoyer un mail à [contact.decheteries@bievre-isere.com](mailto:contact.decheteries@bievre-isere.com).

GESTION AUTOMATISEE  
DES ACCES EN  
DECHETERIES



## Piégeage de reines de frelons asiatiques

Depuis 2004 est entrée en France par avion depuis la Chine, une nouvelle espèce envahissante : le **frelon asiatique**. Il a peu à peu colonisé le territoire français et est arrivé à Plan en 2021. Cet insecte pose un gros problème pour la biodiversité et l'apiculture. En effet, c'est un terrible prédateur d'insectes et notamment d'abeilles, sauvages et domestiques.

Le frelon asiatique est un fléau pour les apiculteurs. Il capture les abeilles vivantes, les décortique et ramène cette bouillie de nourriture dans le nid pour nourrir les larves qui deviendront des frelons adultes.

Les frelons asiatiques sont des hyménoptères, comme les abeilles, les guêpes et les fourmis. Un nid comprend environ 2 000 frelons et une seule reine. A la fin de l'été, le nid élève des reines, environ 500 par nid et des frelons mâles. A la fin de l'automne, les jeunes reines fécondées s'abritent sous un tas de feuilles, de branchages ou encore dans un mur pour passer l'hiver. Au printemps, les fondatrices survivantes sortent de leur abris pour fonder de nouveaux nids. A cette période, elles recherchent du sucre qu'elles trouvent en butinant les premières fleurs. A partir de la mi-juin, elles restent dans le nid et ce sont uniquement leurs filles et fils qui partent en chasse.

### Nombre de frelons asiatiques capturés par quartier :

- Etangs : 3 pièges, 10 fondatrices
- Quartier de la Fourchat, 1 piège, 14 fondatrices
- La Blache, 1 piège, 12 fondatrices
- La Gagère, 1 piège, 9 fondatrices
- Salle Gabriel Martin, 2 pièges, 13 fondatrices
- Quartier de l'Eglise, 2 pièges, 12 fondatrices
- 730 Rue Jean Bernard, 1 piège, 8 fondatrices

### FRELON ASIATIQUE *VESPA VELUTINA*



Durant l'été 2022, notre village a été envahi par les frelons asiatiques. Ils ont butiné les lierres dans le village et ont attaqué des ruches. Un nid a été repéré dans un frêne à proximité de la salle des fêtes et un autre aux étangs, mais trop tard dans la saison pour envisager leurs destructions.

Le Syndicat Apicole Dauphinois (SAD), devant l'ampleur des dégâts au niveau départemental, a mis en place une campagne de piégeage de printemps avec une formation des apiculteurs isérois à cette technique. Cela consiste à capturer les fondatrices au tout début de leur installation.

Les apiculteurs de Plan se sont prêtés au jeu et ont posé des pièges à plusieurs endroits dans le village. **78 fondatrices ont été capturées entre le 24 avril et le 20 juin 2023.** Le résultat a été concluant puisque nous avons tous pu constater une baisse significative de la présence des frelons asiatiques dans notre village par rapport à l'année 2022.



Des fondatrices de frelons européens ont également été capturées. 19 sont mortes dans les pièges, 32 ont pu être relâchées. Les frelons asiatiques et les frelons européens sont en compétition sur un même territoire. C'est pourquoi il est important de préserver le frelon européen. Pour cela il faut faire le tour des pièges tous les jours.

Les pièges vendus SAD (Syndicat Apicole Dauphinois), au prix de 2 euros l'unité, ont été subventionnés par le Conseil Départemental. Ce sont des pièges de marque VespaCatch qui ont été modifiés pour être le plus sélectif possible et ne capturer que des frelons asiatiques.

#### Les modifications sont les suivantes :

- Une grille en métal a été placée au-dessus de l'appât pour empêcher les insectes de se noyer.

- 4 trous de 6 mm de diamètre ont été réalisés en haut des pièges pour permettre aux petits insectes de s'échapper.

- les trous d'entrée ont été réduits avec des joints de plomberie 12/17 de couleur bleus (car résistants à l'humidité) pour empêcher les reines de frelons européens de rentrer dans le piège. Cette modification a été effectuée tard dans la saison, c'est pourquoi les pièges ont capturé un nombre important de frelons européens.

#### **Quel appât ? Recette du cocktail**

- 1/3 de sirop (grenadine) : le sucre nourricier attire les frelons

- 1/3 de bière afin de diffuser les odeurs

- 1/3 de vin (rouge ou blanc) pour repousser les abeilles.



Des frelons asiatiques et un frelon européen piégés

***Si vous repérez de tels pièges dans la nature. Ne les touchez surtout pas !***

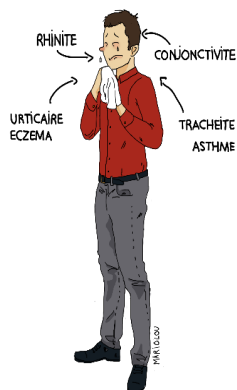


Détail des joints de plomberie 12/17 placés aux orifices d'entrée d'un piège



## L'ambroisie

L'ambroisie est une plante exotique envahissante, arrivée d'Amérique du nord par introductions accidentelles successives, depuis la deuxième moitié du XIXe siècle. On la retrouve maintenant sur l'ensemble du territoire français à des degrés divers.



Son pollen, très allergisant, cause **un problème majeur de santé** publique. Les symptômes allergiques, comparables à ceux associés au « rhume des foins » (rhinite, conjonctivite, urticaire, eczéma...) peuvent entraîner l'apparition de l'asthme ou son aggravation.

**Son fort potentiel d'envahissement** lui permet de se développer rapidement sur une grande variété de milieux (sols agricoles, bords de voies de communication, zones de chantier, terrains privés, etc.). En cultures, elle peut être la cause **des pertes de rendement** partielles voir totales lorsqu'elle envahit une parcelle.

Chaque pied d'ambroisie est capable de produire chaque année sur la période été-automne à la fois :

- des milliers de grains de pollen pouvant affecter les personnes allergiques ;
- plusieurs centaines à milliers de semences qui représentent autant de nouveaux pieds d'ambroisie pouvant se développer les années suivantes.

Ainsi, pour éviter un envahissement par les ambrosies tel que le connaissent certains territoires où la lutte devient très coûteuse, il est fortement recommandé de **mettre en œuvre, le plus précocement possible, des mesures de prévention et de lutte contre ces espèces.**

Par ailleurs, aux coûts de prévention et de lutte qui s'accroissent au fur et à mesure que les plantes se propagent, s'ajoutent des dépenses de santé. En effet, en région Auvergne-Rhône-Alpes, région française la plus concernée, l'ARS a estimé qu'en 2017 plus de 660 000 personnes de la région (soit environ 10% de la population régionale) ont été allergiques au pollen d'ambroisie, ce qui a représenté un coût total en termes de santé de l'ordre de 40 millions d'Euros pour la seule année 2017.

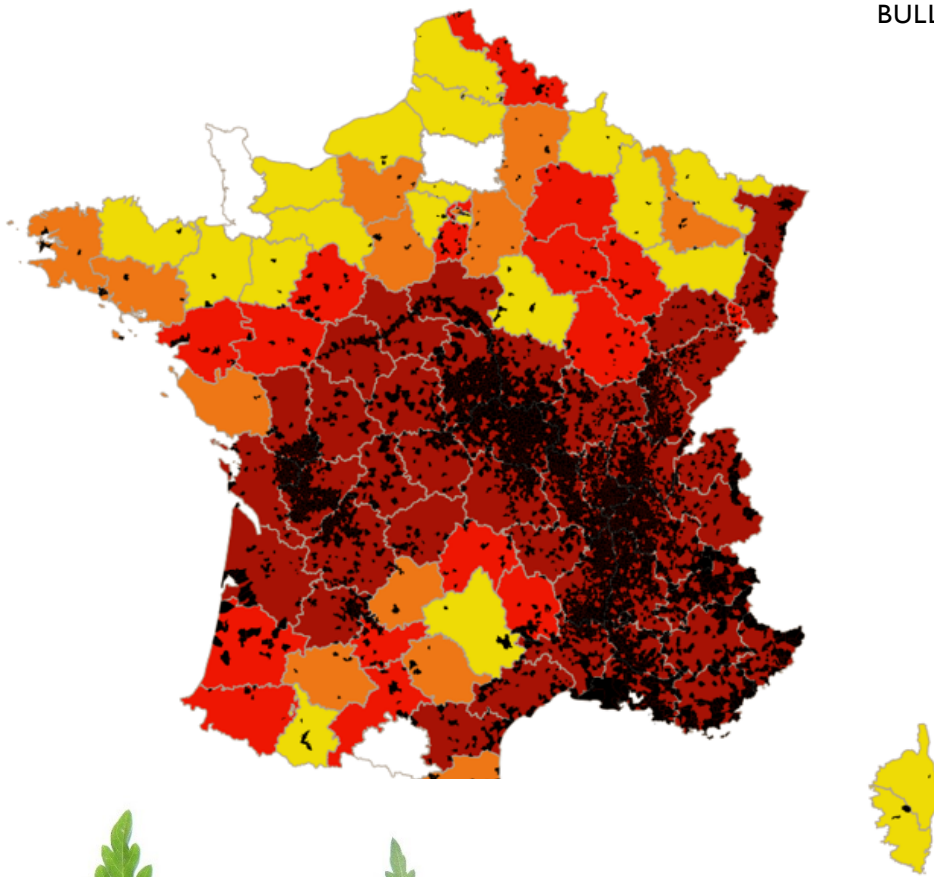
Apprenez à reconnaître l'ambroisie et surveillez vos terrains. Il faut par exemple faire attention aux environs des mangeoires pour oiseaux car les sachets de graines commercialisées pour leur alimentation contiennent parfois des graines d'ambroisie.



### **Si vous pensez avoir trouvé de l'ambroisie :**

- 1- Si c'est de l'ambroisie, vous pouvez **la signaler** utilisant la plateforme suivante : <http://www.signalement-ambroisie.fr/> (elle permet de signaler la présence d'ambroisie en ligne). Si vous préférez, vous pouvez aussi écrire à [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr) ou téléphoner au 0 972 376 888.
- 2- S'il y a peu de plantes, le mieux est **d'arracher avec des gants** avant la floraison.
- 3- S'il y a trop de plantes, il existe différentes techniques à utiliser avant qu'elles ne fassent de graines : fauchage, brûleur thermique, broyage, binage, les moutons la mangent, etc.





**Nombre d'observations par département**

- Absence de données
- 1 - 5
- 6 - 10
- 11 - 50
- > 50 (max 4030)
- Limites départementales
- Présence communale



Photo : le bas-côté de la route du Souillat avec ses beaux plants d'ambroisie.



*Feuilles d'ambroisie*

Pour plus d'information et accéder à de la documentation sur les moyens de lutte, vous pouvez consulter le site internet de l'Observatoire des ambrosies :

[www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)

## Et Plan dans tout ça ?

**D**es dizaines (voir des centaines) de plants d'ambroisie ont poussé sur le bas-côté de la route du Souillat refaite en 2022. Pendant les travaux, de la terre a été rapportée, avec, probablement, des graines d'ambroisie.

Devant l'ampleur de l'infestation, une équipe de bénévoles a été montée afin d'arracher les plants.

Sur la commune, à notre connaissance, des plants ont été également arrachés sur le chemin du Retour, à la Blache et sur le chemin de Fessoud.

Si vous repérez de l'ambroisie sur la commune et que vous ne pouvez pas la détruire par vous-même, contactez la mairie, nous nous chargerons de sa destruction.



Photo : la moitié de l'équipe de bénévoles en plein travail d'arrachage.

L'autre moitié ayant arrêté sa besogne pour prendre la photo.

## L'eau potable à Plan

**L**e réseau d'eau potable a été renforcé à Plan en 1963, en même temps que la construction de celui des eaux usées. Avant cette année, le village était alimenté par gravité par la source du Nez qui est située au-dessus du village. L'été, la source du Nez avait un débit insuffisant pour alimenter le village toute la journée. En période de grosse sécheresse, l'eau n'arrivait au village seulement qu'une heure le matin et une heure le soir. Mais les habitants qui étaient en haut de réseau n'avaient de l'eau qu'une demi-heure matin et soir. Les maisons du village du Plan avaient des bâches (réservoir) sous les toits pour stocker l'eau.



A cette époque, Plan était un village d'éleveurs, il y avait des vaches dans presque toutes les maisons. Elles buvaient dans des sources situées dans les pâtures autour du village. Il y avait aussi des puits dans les fermes, certains existent encore mais ne sont plus utilisés aujourd'hui. L'hiver, quand il n'y avait pas assez d'eau, les habitants faisaient fondre de la neige pour les faire boire. C'était une époque bénie où l'eau était gratuite (mais où il n'y avait pas d'eau, rien n'est parfait !)



**E**n 1963, la source du Fontanil a été captée. Les travaux ont entraîné une division de la source. C'est pourquoi une petite partie de la source coule aujourd'hui vers la rivière Le Rival.


Une station de pompage a été construite pour remonter l'eau jusqu'au village de Plan. Deux pompes LOWARA de 5,5 KW chacune remontent l'eau jusqu'au réservoir du Nez sur 148 m de dénivelé. C'est la même conduite qui permet d'alimenter le village et de remplir le réservoir, selon la technique de l'adduction/distribution. Quand le niveau d'eau dans le réservoir du Nez baisse de 80 cm, les pompes du Fontanil se mettent en route pour le remplir. Pendant ce laps de temps, les habitants du village sont alimentés en eau par les pompes. Quand le réservoir est plein, les pompes s'arrêtent et l'eau arrive dans les maisons par gravité, depuis le réservoir. Au Fontanil, quand les pompes ne fonctionnent pas, l'eau de la source est stockée dans une bâche.





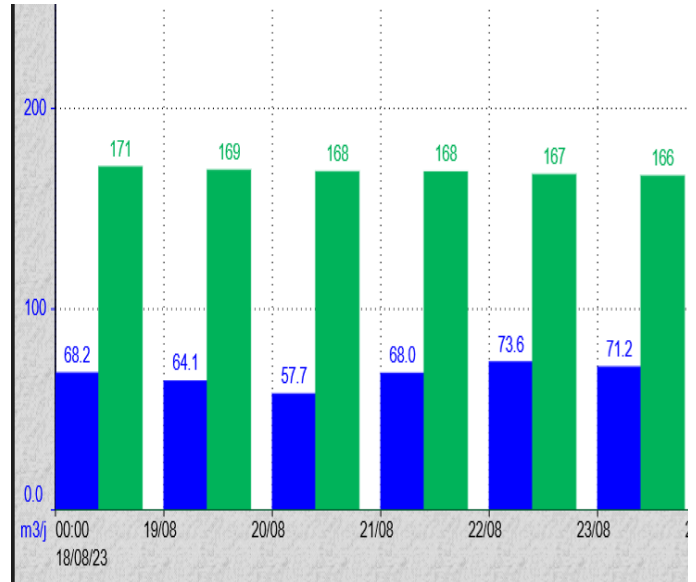
Un modeste cabanon mais qui cache en réalité le château d'eau où est stockée l'eau puisée par la commune.

Le débit de la source du Fontanil varie évidemment suivant les saisons et la pluviométrie dans une fourchette comprise entre 110 m<sup>3</sup> et 380 m<sup>3</sup>/jour. En période de grosse sécheresse, la source du Fontanil ne produit pas tellement plus d'eau que les besoins du village, d'où l'intérêt de ne pas la gaspiller.

 : Consommation (en m<sup>3</sup> /jour)

 : Production (en m<sup>3</sup> /jour)

Le réservoir du Nez a été construit sur la période 1912/1920. C'est plutôt long, mais sa construction a été arrêtée pendant la guerre de 14/18. Dans les années 60, il a été consolidé et sert aujourd'hui de château d'eau. Le village de Plan est actuellement alimenté par la seule source du Fontanil. La source du Nez est utilisée uniquement pour faire boire les animaux dans les champs.



Comparaison de la « production » et de la consommation d'eau sur le village au cours de cet été

Pendant la décennie 2010, l'ancienne municipalité a fait refaire les conduites d'eau potable de la commune dans une grande partie du village, pendant les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques.

En 2015, la compétence de l'eau a été reprise par la Communauté de Communes de Bièvre-Isère. Celle-ci a fait installer un générateur Ultraviolet de 2 lampes, à la station du Fontanil. Au quotidien, les agents du service de l'eau s'assurent du bon fonctionnement de l'installation et de la potabilité de l'eau.

Au printemps 2024, des travaux d'étanchéité du réservoir du Nez vont être réalisés par Bièvre-Isère, cela afin d'éviter des contaminations microbiologiques de l'eau dans le réservoir... et le traitement au chlore qui va avec ! Le montant de l'investissement s'élève à 15 000 euros hors taxe, entièrement pris en charge par la Communauté de Communes.

### Le saviez-vous ?

Le réseau d'eau de Plan n'est pas relié aux réseaux des villages voisins. Par conséquent, les périodes de longues sécheresses que nous avons connues certaines années, et qui peuvent s'aggraver, nous incitent tous à économiser l'eau !

*En 2024, des travaux d'étanchéification devraient avoir lieu au réservoir du Nez pour (normalement !) en finir avec les pollutions microbiologiques*

# Dossier : ZAEnR

## Contexte

La loi **Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER)** prévoit que les communes identifient les ZAEnR, « *après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement* ».

Dans ce cadre-là, la commune de Plan a décidé de mettre en place une **consultation en ligne** afin que chacun puisse prendre connaissance des informations relatives aux ZAEnR et faire part de ses réflexions et propositions.

## Qu'est-ce qu'une ZAEnR ?

- Une ZAEnR est une **zone favorable à l'implantation d'une installation de production d'énergie renouvelable**
- La ZAEnR est définie sur délibération du conseil municipal, **après concertation des habitants**
- Une ZAEnR bénéficie de certains **avantages en termes financiers et de délais**
- Une ZAEnR ne veut pas dire que le projet sera automatiquement autorisé
- Une ZAEnR concerne **tous les types d'énergies renouvelables, quel que soit le niveau de puissance et les types de parcelles (publics ou privés)**

**Consultation citoyenne :**  
*Chacun est amené à faire part de ses choix via le sondage en ligne sur le site internet de la commune*

Ci-contre, le questionnaire mis en ligne sur le site internet de la commune.

**1 minute à perdre ?**

Répondez aux 10 questions afin que vos souhaits soient pris en compte !

**PAGE 18**



## Quels avantages pour la commune de définir des ZAEnR ?

Une ZAEnR permet à la commune :

- de définir les énergies renouvelables qu'elle souhaite développer sur son territoire
- d'améliorer l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables, puisque les ZAEnR auront fait l'objet d'une première concertation avec les citoyens

### Questionnaire sur la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

1/1

Sur notre commune, accepteriez-vous de voir implanter des éoliennes ?

oui

non

sans opinion

Sur notre commune, accepteriez-vous de voir des panneaux de type solaire thermique sur les toitures ?

oui

non



## Les énergies renouvelables ? De quoi parle-t-on ?

Il existe **sept catégories d'énergies renouvelables** :

- **l'énergie hydroélectrique** utilisant l'énergie fournie par les mouvements de l'eau : centrale au fil de l'eau, barrage hydroélectrique de lac, station de transfert de pompage d'électricité ;
- **l'énergie éolienne** (terrestre et en mer) utilisant le vent pour la production d'électricité ;
- **l'énergie solaire** (photovoltaïque, thermique et thermodynamique) utilisant le rayonnement solaire pour la production d'électricité et de chaleur ;
- **l'énergie de la géothermie** utilisant la chaleur du sous-sol, pour les besoins en chaud et en froid d'un bâtiment, voire pour de la production d'électricité ;
- **l'énergie ambiante**, énergie emmagasinée dans l'air ambiant, dans les eaux de surface ou usées, et utilisée pour les besoins en chaud et en froid d'un bâtiment, via des pompes à chaleur aérothermiques ;
- **l'énergie issue des gaz de décharge** ou des stations d'épuration ;
- **l'énergie de la biomasse** pour la production de chaleur, d'électricité ou de gaz renouvelable (méthanisation, gazéification).



(Crédit photo : Arnaud Boissou/Terra)

Pour mieux vous renseigner sur les différents types d'énergies renouvelables, [les fiches pédagogiques de l'ADEME](#) donnent un aperçu spécifique de chacune des EnR. Nous vous invitons à les consulter via le site internet de la commune.



## Pourquoi développer les énergies renouvelables ?

- **Lutter contre le changement climatique** : par rapport à la combustion des énergies fossiles, les énergies renouvelables sont des énergies décarbonées ou faiblement carbonées qui émettent peu de gaz à effet de serre à l'origine du changement climatique.
- **Souveraineté énergétique** : les énergies renouvelables réduisent les importations d'énergies fossiles, contribuant ainsi à l'indépendance énergétique des territoires et de la France
- **Création d'emplois locaux non délocalisables**, autour de l'accompagnement, la conception, la construction, le suivi et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables (en 2019, 166 000 emplois locaux directs et indirects oeuvraient dans le domaine des énergies renouvelables).
- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre** : 426 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> ont été économisés sur la période 2000-2019, soit une année d'émissions de la France (source : Ademe)
- **Réduction de la facture énergétique de la France** 40 milliards d'euros ont ainsi été économisés sur la période 2000 - 2019 (source : Ademe)

## Combattre les idées reçues

Sur le site de l'ADEME de nombreuses fiches permettent de répondre concrètement et simplement à certaines idées reçues. Depuis le site internet de la commune, on peut y accéder directement en cliquant sur :

Combattre les idées reçues : [cliquez ici](#) que vous trouverez sur la page d'accueil.

Parmi celles-ci, on peut citer :

### **Les panneaux solaires ne sont pas recyclables et dépendent de terres rares**

Les panneaux solaires sont recyclables en majeure partie à environ 95 % et peuvent être utilisés pour la production d'énergie solaire sur une durée de 30 à 40 ans. Pour la production des panneaux solaires, il n'y a également pas besoin de terres rares, car ils sont constitués majoritairement de silicium, qui est une ressource abondante. À noter que l'entreprise Rosi Solar a ouvert une usine de recyclage des panneaux photovoltaïques sur le plateau matheysin en Isère.

### **Les éoliennes font beaucoup de bruit**

Les éoliennes émettent un bruit de fond en basses fréquences (20 Hz à 100 Hz) en raison des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et du souffle du vent dans les pales. À 500 m (distance minimale entre une éolienne et une habitation), ce bruit est généralement inférieur à 35 décibels, soit celui d'une conversation à voix basse.

### **Les éoliennes sont nuisibles à la biodiversité**

Les développeurs de projets sont tenus, lors de la définition de leur projet, de respecter la séquence ERC (éviter - réduire - compenser) :

- Éviter au maximum les impacts (éviter des zones les plus impactantes) ;
- Réduire ceux qui ne peuvent être évités (hauteurs de garde au sol suffisantes et bridage des machines) ;
- Compenser les impacts résiduels (mesures dépendant des espèces et habitats concernés).

Il est également possible de moduler le fonctionnement des éoliennes lors des périodes de passages de certaines espèces (chiroptères, oiseaux migrateurs, etc.).

## Conclusion

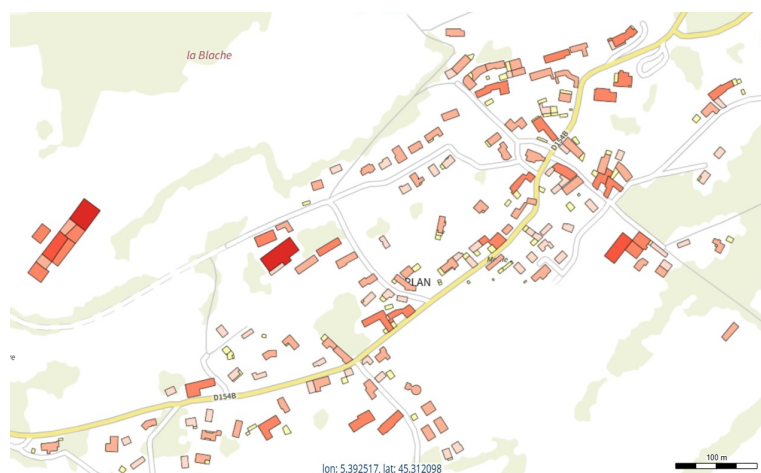
Au final, chaque citoyen(ne) est invité(e) à se renseigner sur les différents types d'énergies renouvelables qu'il (ou elle) accepterait de voir se développer sur notre commune. Une fois vos décisions prises, nous vous invitons à répondre au questionnaire en ligne disponible via le site internet de la commune, cela vous prendra moins de 1 minute ! Merci d'avance de votre participation.

### **Pour aller plus loin :**

le Ministère de la Transition Énergétique a mis à disposition une plateforme cartographique nationale des EnR, élaboré par le Cerema et l'IGN, permettant de visualiser les potentiels EnR.

Pour consulter directement ses cartes, rendez-vous sur le site internet de la commune (page d'accueil) et cliquez sur le lien suivant :

Cartographies d'aide à la décision : [cliquez ici](#)



Exemple de cartographie : Potentiel solaire par toiture



## LES FINANCES

Face aux augmentations appliquées par le traiteur, à la hausse du coût de l'énergie, à la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires... la commune n'a pas eu d'autres choix que celui de répercuter cette inflation sur les services qu'elle propose. Il est tout de même à noter que les tarifs de cantine et de garderie n'avaient pas été revalorisés depuis 5 ans et que ces hausses restent bien en deçà de l'inflation de ces dernières années.

Service	Tarif 2022	Tarif 2023
Cantine (prix d'un repas)	4,00 €	4,30 €
Garderie (prix pour une heure)	2,70 €	3,00 €

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	11,27 %	11,42 %
Foncier bâti	29,66 %	30 %
Foncier non bâti	36,88 %	37,3 %

D'où vient l'augmentation de ma taxe foncière alors que la commune n'a (presque) pas bougé son taux ?

Ce n'est pas le taux qui a bougé mais la base servant au calcul de la taxe foncière. Comme cela avait été annoncé dans les médias, l'Etat a appliqué intégralement cette année le coefficient de revalorisation des valeurs locatives (cf. \*) alors que cela n'avait pas été le cas l'année dernière.



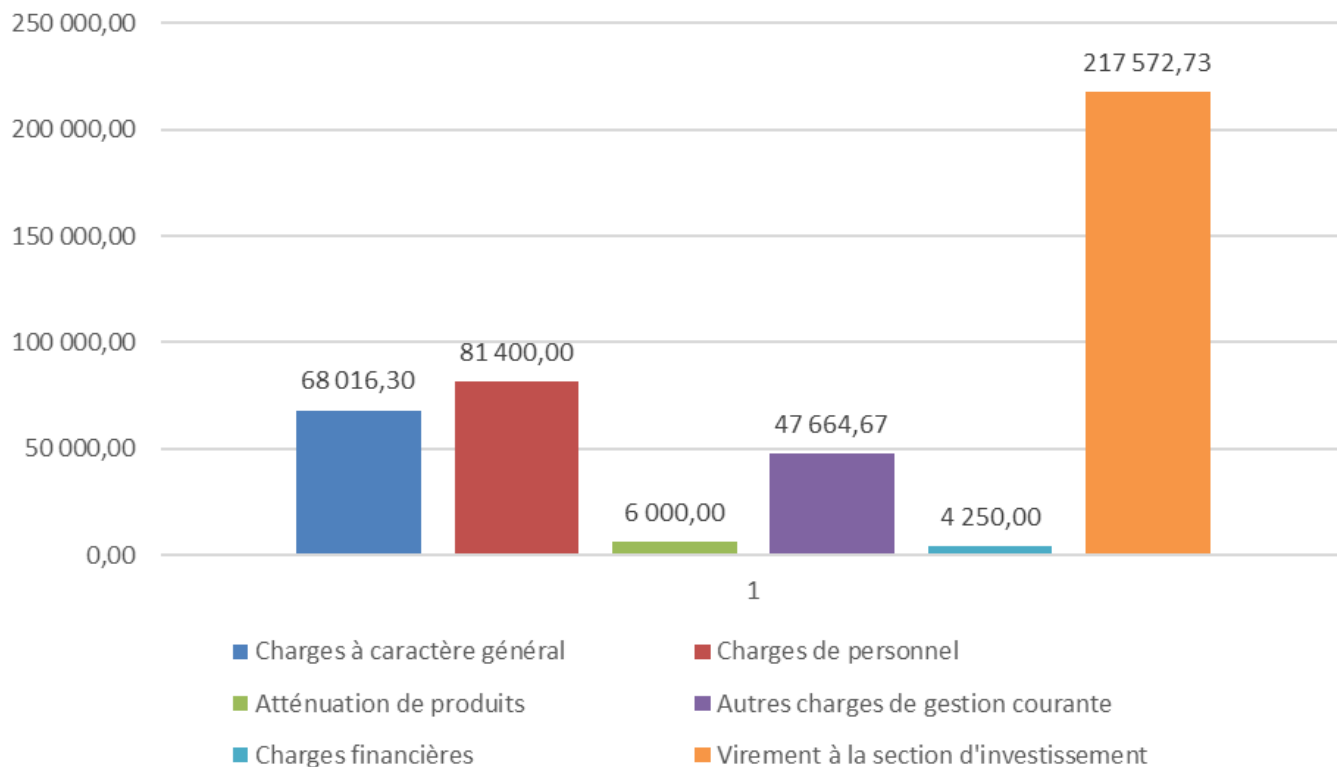
### \* : Revalorisation forfaitaire des bases foncières

Depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

$$\text{coefficient de revalorisation forfaitaire} = \frac{1 + \text{IPCH novembre } n - 1 - \text{IPCH novembre } n - 2}{\text{IPCH novembre } n - 2}$$

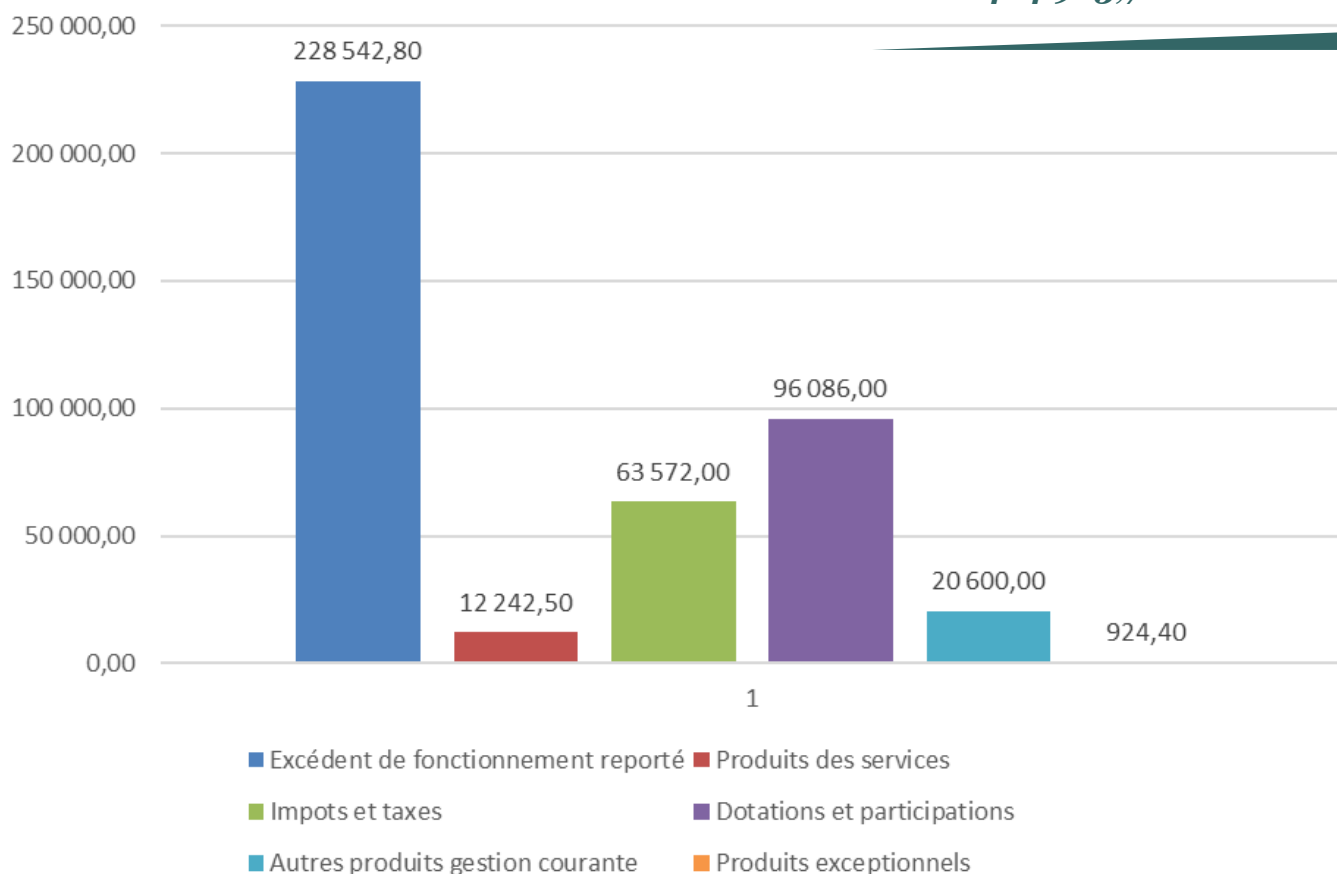
En 2023, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2022, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,071, soit une **augmentation forfaitaire de 7,1 %** de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties.

## Dépenses



**Un budget qui s'équilibre à 424 903,70 euros**

## Recettes





Dépenses	Montant
Déficit d'investissement reporté	27 885,33 €
Emprunts et dettes assimilés	32 750,00 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €
Immobilisations corporelles	114 500,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>175 135,33 €</b>

Recettes	Montant
Excédent d'investissement reporté	0,00 €
Dotations fonds divers et réserves	53 885,33 €
Subventions d'investissement	24 107,00 €
Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	217 572,73 €
<b>Total recettes</b>	<b>295 565,06 €</b>

## Comptes administratifs 2022

### Fonctionnement :

Recettes 2022 : 228 262,62 €

Dépenses 2022: 187 468,67 €

**Solde 2022 : 40 793,95 €**

**Excédent de fonctionnement cumulé : 256 428,08 €**

### Investissement :

Recettes 2022 : 126 417,47 €

Dépenses 2022 : 120 047,39 €

**Solde 2021 : - 34 255,41 €**

**Résultat 2022 : - 27 885,33 €**

### Question :

Sachant que la capacité d'autofinancement nette (CAF) est égale à l'excédent de fonctionnement de l'année moins le remboursement du capital des emprunts de l'année, quelle est la marge de la commune pour l'année écoulée ?

### Réponse :

$$\begin{aligned} \text{CAF} &= 40\,793,95 - 32\,589,12 \\ &= 8\,204,83 \end{aligned}$$

**Capacité d'autofinancement nette :  
8 204,83 euros**

## L'URBANISME

Dans la continuité des années précédentes, la commune a poursuivi son programme de rénovation / entretien de la voirie. Plus de 38 000 euros ont à nouveau été engagés pour refaire une partie du chemin du Polonfrey aux étangs, agrandir le virage chemin du Puisat, refaire une partie de l'accotement chemin de la Lézina et réaliser les emplois.

### Elargissement chemin du Puisat

Cédé gracieusement à la commune par la famille Michel-Gordaz, une parcelle de 60 m<sup>2</sup> a été entièrement empierrée et goudronnée afin de faciliter la circulation chemin du Puisat. Cet élargissement pourra également servir en période hivernale à stocker la neige lors du passage de la lame. Le montant de ces travaux se chiffre à 1 942 euros HT.



### Réparation de l'accotement chemin de la Lézina

Suite aux travaux forestiers qui se sont déroulés sur notre commune durant l'année 2022, l'accotement chemin de la Lézina avait été endommagé. La commune a donc procédé à sa réparation pour un montant de 3 529 euros HT.



### Réfection chemin du Polonfrey aux étangs

Comme cela avait été annoncé l'année dernière, le tronçon goudronné du chemin nommé du Polonfrey aux étangs a subi une réfection totale. En effet, ce chemin s'était fortement dégradé au fil des ans et un simple entretien ne pouvait suffire à le remettre en état. Bien que plus onéreux, le choix a été fait de le réaliser en enrobé ce qui assure normalement une pérennité plus grande et des frais d'entretien réduits. L'ensemble de cette réfection a coûté 29 509 euros HT.

**Investissement travaux de voirie :  
38 724 euros HT ... mais  
subventionné par le département !**





## LES MANIFESTATIONS

Notre village a été animé tout au long de l'année par les différentes associations de la commune. Voici un petit florilège des publications des associations :

### Manifestations du Comité des Fêtes et des sports de Plan

Le Comité des Fêtes et des Sports de PLAN a connu une année **2023** dynamique et réussie, marquée par la mise en place de trois événements majeurs.

- La première activité phare fut une **soirée déguisée** organisée le samedi 1er avril, qui a rencontré un vif succès, attirant une large participation des habitants du village.
- Ensuite, le Comité des Fêtes a organisé une **randonnée conviviale** le dimanche 4 juin, offrant aux participants l'opportunité de profiter de la nature tout en favorisant un mode de vie sain et actif. Cette activité a été saluée pour son aspect inclusif, rassemblant des personnes de tous âges et niveaux de condition physique.
- Enfin, le point culminant de l'année a été la célébration du **réveillon du Jour de l'An**. L'engouement a été tel que le comité des fêtes a été contraint de refuser environ 150 personnes ; le quota ayant été atteint en quelques jours.



Soirée déguisée du 1er avril

Cette soirée mémorable a réuni 130 personnes pour accueillir la nouvelle année dans une ambiance chaleureuse et festive. L'événement a été marqué par des festivités et des divertissements qui ont laissés des souvenirs inoubliables aux participants.

Le Comité des Fêtes est enthousiaste à l'idée de poursuivre cette dynamique pour l'année à venir.

Trois événements majeurs sont d'ores et déjà planifiés.

- **11 février** : une vente de boudin sur réservation
- **2 juin** : une nouvelle randonnée pédestre
- **31 décembre** : le réveillon du Jour de l'An



**Le Comité des fêtes invite chaleureusement tous les habitants de PLAN à participer à ces prochains événements et à partager ensemble des moments de joie, d'amitié et de célébration.**



Les paillettes sont de sortie pour le jour de l'an !

## Manifestations du Clan de César

C'est l'envie d'un groupe de jeunes plannots, de réunir toutes les générations pour des moments conviviaux et originaux.

La première soirée organisée par le Clan de César a été la soirée Blind Test du 4 novembre 2023. Un franc succès au vu du nombre de participants et des retours positifs reçus après la soirée.

Une soirée multigénérationnelle où se sont retrouvés enfants, parents et grands parents dans une compétition de choc pour remporter de beaux lots offerts par les partenaires.



Quelques gagnants des nombreux lots



Pour suivre les informations de l'association sur les réseaux sociaux :  
*@ Le clan de César*

**À NOTER**  
DANS VOS AGENDAS!



### Programme de 2024 :

- fête de la musique le **21 juin 2024**
- première brocante organisée par le Clan en **septembre**
- **2 novembre 2024** nouvelle soirée blind test 2ème édition
- fin **novembre 2024** : 1ère bourse aux skis.

D'autres événements seront organisés au cours de l'année, vous pouvez suivre nos réseaux sociaux : @ Le clan de César et sinon en vous baladant dans le village vous retrouverez des affiches de chaque événement.





## Manifestations de Plan Action Sociale

**D**urant l'année 2023, l'association Plan Action Sociale a organisé de nombreux événements parmi lesquels on peut citer :

- Soirée ligue impro 38
- Fête du pain
- Après-midi conviviaux
- Sorties au cinéma
- ...



*Désœuvré(e) les lundis après-midis ?  
Venez partager nos moments conviviaux !*



Quel talent que celui des comédien(ne)s !  
Un vrai régal pour les yeux et les oreilles !



Et oui, tout le monde ne peut pas être roi ou reine le jour de l'épiphanie !



## Fête du pain

Pour la deuxième année consécutive, Plan Action Sociale a organisé la fête du pain qui a une nouvelle fois rencontré un franc succès.

Si le jour de la manifestation était très festif, il n'en demeure pas moins que la fabrication du pain nécessite beaucoup de travail.



Meunier, tu dors ? J'ai pas l'impression !



Tout le monde met la main à la pâte !



La journée se poursuit avec un repas sous forme d'auberge espagnole. Euh, quelqu'un a pensé au pain ?



Plusieurs étapes de préparation sont nécessaires mais il a donné lieu à un véritable travail d'équipe qui a réunit différentes générations. Un beau moment de partage transgénérationnel !





## Sou des écoles

Le Sou des écoles de SaintFortPlan est une équipe de parents d'élèves bénévoles, toujours prêts à organiser des manifestations afin de récolter des fonds, intégralement mis à disposition des 4 classes du RPI afin de réaliser les achats de petites fournitures, financer les transports mais aussi des jolis projets comme des classes de neige / classes découvertes, ainsi que différentes sorties.

Cette prise en charge permet de soulager un peu le budget des communes.

Pour commencer cette nouvelle année 2024 de la plus belle des manières chaque parent est le bienvenu pour épauler notre équipe en place pour les futures manifestations que nous allons vous proposer :

*Pensez à nous suivre sur notre page Facebook :  
Sou des écoles SAINT-FORT-PLAN*



A vos agenda :

- Le Mercredi 6 mars aura lieu une vente de délicieux fromages
- Le Samedi 6 avril la chasse aux œufs
- Le dimanche 19 Mai notre équipe participera aux festivités de la fête de la Pentecôte à la Forteresse
- Le samedi 29 juin KERMESSE
- .... Et peut-être d'autres surprises !

Nous avons hâte de vous retrouver dans la joie et la bonne humeur !! Pensez à nous suivre via notre page Facebook ( Sou des écoles SAINT-FORT-PLAN) afin de ne rater aucune info, et à nous contacter pour toutes vos bonnes idées, ou pour nous faire part de votre motivation. A très vite, La belle équipe du SOU DE SAINTFORTPLAN

## Les dates à retenir

- **11 février** : Vente de boudin sur réservation
- **25 février** : Repas de la chasse
- **6 mars** : Vente de fromages
- **6 avril** : Chasse aux œufs
- **19 mai** : Fête de la Pentecôte
- **2 juin** : Randonnée pédestre
- **8 juin** : Fête du pain
- **29 juin** : Kermesse
- **21 juin 2024** : Fête de la musique
- **Septembre** : Brocante
- **2 novembre** : Soirée blind test 2ème édition
- **Fin novembre** : 1ère bourse aux skis
- **31 décembre** : Réveillon du Jour de l'An



## Formation Prévention et Secours Civiques PSC1

**20 000 vies supplémentaires pourraient être sauvées chaque année en France si 20 % de Français en plus étaient formés aux gestes de premiers secours.**

**L**e samedi 4 Novembre 2023 a eu lieu une formation à la prévention et aux gestes de premiers secours.



**Le coût de cette formation est de 60 € par stagiaire. La mairie a pris à sa charge 30 € par personne .**

Cette formation a été dispensée par Mme RUDAZ Laurence, présidente de l'Association des Sauveteurs Secouristes de la Bièvre.

Lors de cette première session, 9 stagiaires ont suivi la formation. Tout au long de la journée, Mme RUDAZ a dispensé un enseignement théorique étayé de mises en situation pratiques.



Le programme de cette journée était d'apprendre à porter les gestes de premiers secours en cas d'accident. Les stagiaires ont ainsi pu réaliser :

- des dégagements d'urgence de personnes inanimées,
- des compressions abdominales afin de dégager les voies aériennes en cas d'obstruction,
- le placement de victime en position latérale de sécurité.

Les stagiaires ont également appris la pose d'un garrot, la pratique des massages cardiaques, l'utilisation d'un défibrillateur ...

**Pour rappel le défibrillateur de la commune et accessible par tous et se trouve sous le préau de la Salle de Fêtes.**





Le personnel communal en lien avec l'école sera formé au cours des prochaines sessions parce qu'il est en première ligne et le plus susceptible d'intervenir sur des accidents, les enfants étant un public à risque.

A l'issue de la formation, les stagiaires ont tous obtenu leur Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile - PSC1 délivré par la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme.

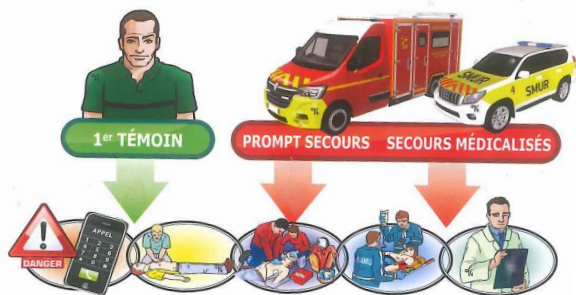
*Deux autres sessions de formation auront lieu les 17 février et 30 mars 2024*



Cette journée fût également l'occasion de partager un moment convivial ensemble.



### LA CHAÎNE DES SECOURS



**LE SAUVETEUR / TÉMOIN DE L'ACCIDENT EST LE PREMIER MAILLON D'UNE CHAÎNE DE SECOURS QUI SE MET EN PLACE.**

### LES ACTIONS À RÉALISER FACE À UN ACCIDENT





## Fêtes de fin d'année dans le village



**A** l'approche des fêtes de fin d'année, notre village a connu une certaine effervescence. En effet, durant plusieurs semaines, petits et grands ont participé aux ateliers pour confectionner les décorations. La mise en place s'est faite le samedi 9 décembre par un après-midi plutôt frisquet mais heureusement tout le monde a pu se réchauffer lors du goûter et du vin chaud offert par la commune. Un beau moment de partage qui ne demande qu'à être renouvelé !





Photo issue des archives personnelles de M. DOUBLIER Romain



1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

- |                          |                            |                                     |
|--------------------------|----------------------------|-------------------------------------|
| 1 - Joseph MICHEL-GORDAZ | 9 - Yvonne MENUUEL         | 17 - Marie-Josephe DOUBLIER         |
| 2 - Louis DOUBLIER       | 10 - Suzanne MICHEL-GORDAZ | 18 - Noella DUPORT                  |
| 3 - Octave ORCEL         | 11 - Alice MICHEL-GORDAZ   | 19 - Yvonne MARTIN                  |
| 4 - Paul GENEVEY         | 12 - Ginette DOUBLIER      | 20 - Curé Noel MAY                  |
| 5 - Jean DOUBLIER        | 13 - Irène REBOUD          | 21 - Curé Pierry                    |
| 6 - Roger DOUBLIER       | 14 - Lucette BERGERET      | 22 - Georgette MARTIN               |
| 7 - Roger BURRIAND       | 15 - Madeleine BERGERET    | 23 - Irène GENEVEY-METAT            |
| 8 - Joseph DUPORT        | 16 - Thérèse DOUBLIER      | 24 - Marie-Thérèse<br>GENEVEY-METAT |

## INFORMATIONS DIVERSES

### 3 ABI

**C**rée en 2009, 3ABI (Association d'Aide Alimentaire en Bièvre Isère) distribue chaque semaine de l'année des colis d'aide alimentaire dans son local de La-Côte-Saint-André 95, rue Elsa Triolet ainsi que dans celui de Saint-Jean-de-Bournay (ancienne école Jules Vernes) depuis début Octobre 2020.

Les aliments distribués proviennent principalement de la Banque Alimentaire de l'Isère, dont le dépôt est à Sassenage, ainsi que de ramasses des invendus auprès de donateurs comme les magasins Intermarché de La Côte-Saint-André, Super U et Jardins de Mareytang à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, le traiteur Guillaud, le Casino de Saint-Barthélemy, etc.

Pour l'année 2022, les donateurs ont fourni un total de 143 017 Kg de denrée alimentaire.

Ces colis doivent permettre aux familles de bénéficiaires de subvenir, pour partie, à leurs besoins alimentaires pour une période renouvelable de 3 mois. L'objectif est qu'elles recouvrent leur autonomie aussi rapidement que possible grâce à l'accompagnement social des partenaires de l'association.

Elle couvre actuellement 49 communes sur les 50 du territoire de Bièvre Isère Communauté et distribue en moyenne 250 colis à 100 familles chaque semaine, le colis correspondant à l'alimentation d'une personne par semaine. En 2022, il y a eu 12 998 colis distribués. Ces colis sont distribués par environ 70 bénévoles. A ce sujet, 3ABI est à la recherche de bénévoles pour assurer la préparation et la distribution des denrées alimentaires ainsi que de chauffeurs pour réaliser l'approvisionnement auprès de la Banque Alimentaire de l'Isère et des magasins locaux.

Une participation solidaire est demandée aux familles :  
1,80 € par colis adulte et enfant de plus de 12 ans, et  
0,90 € par colis enfant de moins de 12 ans.

**13 000 colis distribués en 2022**



**Association d'Aide Alimentaire  
en Bièvre Isère**

#### **Le principe de la distribution :**

Les personnes qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent prendre contact avec la conseillère en économie sociale et familiale au 04 37 04 30 61.

Un dossier est établi en tenant compte des ressources et des charges, il permet d'évaluer le reste à vivre de la famille et d'estimer si l'aide est accordée ou non. Les dossiers sont révisables tous les trois mois. Une carte est remise aux bénéficiaires pour se présenter au lieu de distribution.

Pour tous renseignements : 04 37 04 30 61- les mardi et mercredi de 9h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, et le jeudi de 9h à 12h.

**Association d'Aide Alimentaire en Bièvre Isère - 3ABI**  
**Adresse postale : 95, rue Elsa Triolet 38260 LA COTE ST ANDRE**  
**Tel : 04 37 04 30 61 Mail : [3abi@orange.fr](mailto:3abi@orange.fr) Site <http://3abi.fr>**



# Plan Communal de Sauvegarde (PCS)



L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de mettre en œuvre une organisation prévue à l'avance au niveau communal en cas de survenance d'évènements graves afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. L'organisation va en fait coordonner les moyens et services existants (interne et externe).

C'est le maire qui prend la décision de diffuser l'alerte après évaluation de la situation. En cas de nécessité, la population sera alertée par :



Dans le Plan Info n°28, en janvier 2023, nous vous informions que le Conseil Municipal allait rédiger le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune, ceci est chose faite. Il a été validé par l'Arrêté Municipal n° ARS01\_08\_2023 du 1er août 2023 et transmis à la Préfecture. Il est consultable en mairie, en voici un extrait.

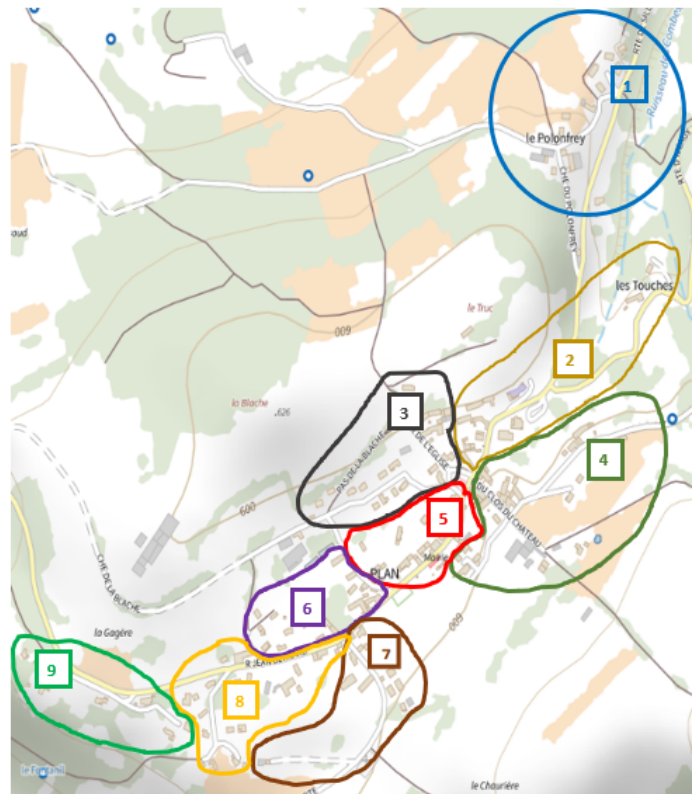
Les risques majeurs pouvant intervenir sur la commune ont été listés, il s'agit :

- Inondation
- Forte chute de neige
- Incendie
- Mouvement de terrains
- Tempête
- Séisme
- Canicule
- Grand froid
- Explosion (stockage de produits chimiques - phytosanitaires)
- Pandémie
- Attentat



En cas d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre dans l'un des centres d'accueil suivants :

- la Salle communale Gabriel MARTIN
- la mairie
- l'école



#### Responsable par quartier :

- 1 – Jean-Pierre ORCEL
- 2 – Valérie BERNAL
- 3 – Coralie HEYD / Christine MICHEL-GORDAZ
- 4 – Vincent BERNARD

- 5 – Patrick CUGNIET
- 6 – Marie-Christine PRAT
- 7 – Jérémy BILLOD
- 8 – Alain Sanchez
- 9 – Stéphane GAY

# Recensement de la population

Cette année, Plan réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du 18 janvier au 17 février.

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Si vous n'avez reçu aucun document, contactez la commune rapidement.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).



PAGE 36

*Madame AMORE Marylin sera votre agent recenseur.  
En cas de besoin de renseignements ou d'aide, vous pourrez la contacter.*

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

- Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, ...

- **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...





Recensement  
de la population 2024

# Le recensement démarré le 18 janvier !

Si vous êtes recensé cette année,  
vous serez prévenu par votre mairie.



## Le recensement, c'est sûr ?

Les réponses sont confidentielles et les statistiques produites anonymes. Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous ne soyez pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel..

Vous avez tous reçu dans vos boîtes aux lettres, le 18 ou 19 janvier 2024 les documents concernant le recensement de la population.

Le recensement est un acte citoyen et aux termes de la loi du 7 juin 1951 il est obligatoire.

Pour ceux qui en ont la possibilité, la réponse par internet est privilégiée, mais en fonction des demandes, Madame Amore a pu vous fournir un document papier.

Merci d'avoir réservé le meilleur accueil à Madame AMORE lors de son passage et d'avoir répondu.

Pour les retardataires, merci de bien vouloir effectuer rapidement la démarche afin de faciliter le travail de l'agent recenseur, qui doit rendre des comptes à l'INSEE.

## Chiens en divagation

Suite à de trop nombreuses divagations de chiens sur la commune, nous rappelons aux propriétaires qu'il est interdit de laisser errer un chien conformément aux articles L. 211-19-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. **Merci de prendre vos dispositions pour garder votre animal chez vous** et ainsi éviter des frais de fourrière voire des indemnités en cas d'accident.

## Cyclez-vous



**cyclez-vous!**

Réparation et remise en état de vélos de seconde main pour vous les proposer à la vente !

Les matins du mercredi au samedi,  
de 9h à 12h30

→ Les après-midis des mercredis, vendredis et samedis  
de 13h30 à 16h30

→ Ateliers d'auto-réparation  
Tous les mardis de 16h à 19h

33, place de l'Église  
38870 Saint-Siméon de Bressieux  
04 74 78 07 61 • [contact@cyclez-vous.fr](mailto:contact@cyclez-vous.fr)

*Cyclez-Vous est un Atelier et Chantier d'Insertion.  
A l'origine du projet, les trois structures du territoire: ASPIT Emploi, Le Tacot et La Ressourcerie du Pays de Bièvre-Valloire, qui ont en commun le souci de mobilité et l'accompagnement professionnel des demandeurs d'emploi.*



Si tu tiens à moi,

**IDENTIFIE-MOI  
VACCINE-MOI  
ACCOMPAGNE-MOI  
SURVEILLE-MOI**



Créée par 3 associations locales qui sont La Ressourcerie Bièvre Valloire, ASPIT Emploi et Le Tacot Bièvre Mobilité, l'association Cyclez-Vous située à Saint-Siméon de Bressieux propose des services de réparation, d'entretien, de customisation et d'immatriculation de vélos ainsi que de collecte, de remise en état, de vente, de prêt de vélos de seconde main.

Cyclez-Vous accompagne des personnes éloignées de l'emploi dans la levée de leurs freins sociaux et professionnels, au moyen d'un accompagnement et d'une activité professionnelle sur les vélos. Les salariés en insertion sont aidés à retrouver une dynamique vers et dans le marché de l'emploi avec le chargé d'insertion professionnelle ainsi que les encadrants techniques. Nos salariés sont formés à réparer, entretenir, customiser et vendre des vélos.

**Horaires :** les mardis de 16h à 19h (ateliers d'auto-réparation), les mercredis, les vendredis et les samedis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ainsi que les jeudis de 9h à 12h.

33 Place de l'Église  
38870 Saint-Siméon de Bressieux  
téléphone 04 74 78 07 61  
mail : [contact@cyclez-vous.fr](mailto:contact@cyclez-vous.fr)  
Site internet : [www.cyclez-vous.fr](http://www.cyclez-vous.fr)

## Réponse à la question de la page 10 :

L'Ademe confirme que la fabrication de ce vêtement "à chacune des étapes de son cycle de vie" a "de lourdes conséquences environnementales et sociales". Si l'industrie textile est une des plus polluantes au monde, la fabrication de ce seul vêtement pose problème notamment au regard de ce qu'il nécessite en eau. Si 10 000 litres d'eau peuvent être nécessaires, c'est d'abord parce que le jean est fabriqué en coton, et qu'il faut beaucoup d'eau pour faire pousser du coton. Par ailleurs, pour obtenir un jean aspect vieilli, brillant, coloré ou avec des motifs on utilise aussi des techniques comme le sablage qui consomment énormément d'eau.

Si vous ne pouvez pas vous passer de porter des jeans, l'Ademe apporte toutefois quelques solutions : préférez un vêtement labellisé (Eco-cert textile, Oeko-Tex...) et optez pour un jean brut non lavé, non vieilli et non troué.



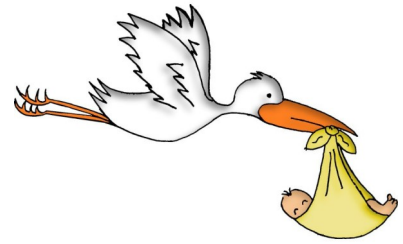


## ETAT CIVIL

**Naissances** : Toutes nos félicitations ...

**Marceau GUILLON**

Né le 24/05/2023, fils de Yann GUILLON et Justine BERTOLINI

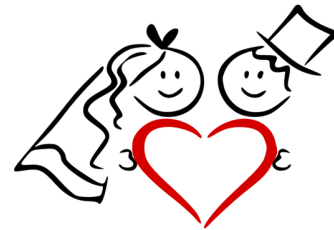


**Ethan MARCHAL**

né le 05/08/2023, fils de Jean MARCHAL et Solenn GAY

**PACS** : Tous nos vœux de bonheur ...

**Anaïs BAUDET et Lénaïc BELIN**, le 07/02/2023



**Décès** : Sincères condoléances

**Hélène GULLON**, née **GLENAT**, le 12/01/2023

**Roger GENEVEY**, le 23/02/2023



## MAIRIE

145 rue Jean Bernard  
38 590 - PLAN

Tel : 04 76 65 59 31

@ : [contact@mairie-plan.fr](mailto:contact@mairie-plan.fr)

Web : [www.mairie-plan.fr](http://www.mairie-plan.fr)



BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT

**C'EST OBLIGATOIRE**



**HORAIRES D'OUVERTURE :**

**Lundi : 9 h -11 h**

**Mercredi : 8 h 30 -11 h 30**

**Vendredi : 8 h 30 -12 h**

## NUMÉROS UTILES

### BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

1 Av Roland Garros – Grenoble Air Parc  
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS  
04 76 65 56 48

### MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE SAINT-ETIENNE DE SAINT GEOIRS

1 route de la Daleure  
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS  
04 76 93 94 78  
[mediatheque.sesg@bievre-isere.com](mailto:mediatheque.sesg@bievre-isere.com)

#### Horaires de la Médiathèque :

- ◆ Lundi : 10h00 - 12h00
- ◆ Mardi / jeudi / vendredi : 16h00 - 18h30
- ◆ Mercredi : 10h00 - 18h30
- ◆ Samedi : 10h00 - 17h00

### DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Route de la Frette 04 76 93 44 16

#### Horaires de la déchetterie :

- ◆ Lundi : 14 h - 17 h (18 h l'été)
- ◆ Mercredi au samedi : 9 h - 12 h ; 14 h - 17 h (18 h l'été)

### MAISON DES SERVICES PUBLICS ET DE L'EMPLOI

24 avenue Jongkind  
38260 La Côte Saint-André  
04 74 20 31 57  
[mmsp@bievre-isere.com](mailto:mmsp@bievre-isere.com)

#### Horaires

- ◆ Du Lundi au Jeudi : 9h00 - 12h00 ; 13h30 - 17h00
- ◆ Vendredi : 9h00 - 12h00 ; 13h30 - 16h30

### ASSOCIATION ADMR SILLANS PLAN

Contact sur Plan : M C BUISSON :  
06 83 21 79 29  
313, rue de la République 38590 SILLANS  
04 76 37 15 39

#### Permanences :

- ◆ Lundi : 9h00 - 12h00
- ◆ Vendredi : 15h00 - 18h00

## Collecte des ordures ménagères

### ● Lieudieu / La Forteresse / Plan / St-Paul D'Izeaux

Janvier	
1 L	
2 M	1
3 M	
4 J	
5 V	
6 S	
7 D	
8 L	
9 M	2
10 M	
11 J	
12 V	
13 S	
14 D	
15 L	
16 M	3
17 M	
18 J	
19 V	
20 S	
21 D	
22 L	
23 M	4
24 M	
25 J	
26 V	
27 S	
28 D	
29 L	
30 M	5
31 M	

Février	
1 J	
2 V	
3 S	
4 D	
5 L	
6 M	6
7 M	
8 J	
9 V	
10 S	
11 D	
12 L	
13 M	7
14 M	
15 J	
16 V	
17 S	
18 D	
19 L	
20 M	8
21 M	
22 J	
23 V	
24 S	
25 D	
26 L	
27 M	9
28 M	
29 J	

Mars	
1 V	
2 S	
3 D	
4 L	
5 M	10
6 M	
7 J	
8 V	
9 S	
10 D	
11 L	
12 M	11
13 M	
14 J	
15 V	
16 S	
17 D	
18 L	
19 M	12
20 M	
21 J	
22 V	
23 S	
24 D	
25 L	
26 M	13
27 M	
28 J	
29 V	
30 S	
31 D	

Avril	
1 L	
2 M	14
3 M	
4 J	
5 V	
6 S	
7 D	
8 L	
9 M	15
10 M	
11 J	
12 V	
13 S	
14 D	
15 L	
16 M	16
17 M	
18 J	
19 V	
20 S	
21 D	
22 L	
23 M	17
24 M	
25 J	
26 V	
27 S	
28 D	
29 L	
30 M	18

Mai	
1 M	
2 J	
3 V	
4 S	
5 D	
6 L	
7 M	19
8 M	
9 J	
10 V	
11 S	
12 D	
13 L	
14 M	20
15 M	
16 J	
17 V	
18 S	
19 D	
20 L	21
21 M	
22 M	
23 J	
24 V	
25 S	
26 D	
27 L	
28 M	22
29 M	
30 J	
31 V	

Juin	
1 S	
2 D	
3 L	
4 M	23
5 M	
6 J	
7 V	
8 S	
9 D	
10 L	
11 M	24
12 M	
13 J	
14 V	
15 S	
16 D	
17 L	
18 M	25
19 M	
20 J	
21 V	
22 S	
23 D	
24 L	
25 M	26
26 M	
27 J	
28 V	
29 S	
30 D	

## NUMÉROS D'URGENCE

**Samu** 15  
**Gendarmerie** 17  
**Pompiers** 18  
**n° d'urgence européen** 112  
**Centre antipoison** 04 72 11 69 11  
**Fuite d'eau** 04 74 20 86 73

*Il se peut que ces numéros rencontrent des dysfonctionnements (comme en juin 2021), si cela se reproduit, et en cas d'urgence, vous pouvez contacter :*

**SDIS (incendie et secours)** 04 76 26 89 01  
**SAMU** 04 76 76 89 11  
**Gendarmerie** 04 76 93 50 17

